

La Carte de Fidélité

Maison Delagarde



UN FONCTIONNEMENT SIMPLE

- Vous créditez **la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE**
- Vous réglez vos achats avec la Carte de Fidélité
- Vous cumulez des points sur tous vos achats de pains, de pâtisseries, de viennoiseries, de produits du rayon traiteur et de formules pour le déjeuner.

VOS AVANTAGES

- ⌘ Les points cumulés vous donnent droit à des produits gratuits
- ⌘ Vous bénéficiez des petites attentions régulières réservées aux porteurs de la carte
- ⌘ A l'occasion de votre anniversaire, nous vous offrons un bon d'achat de 5€
- ⌘ La gestion de vos tickets restaurant et de vos avoirs est simplifiée

Conditions Générales d'utilisation de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE et d'adhésion au Programme de Fidélité MAISON DELAGARDE

1 – Objet de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE

- I. La Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE est à la fois une carte de fidélité et de paiement.
- II. La Carte est gérée par la Boulangerie MAISON DELAGARDE située au 32, rue de la République à Meudon (92190).
- III. La Carte est valable exclusivement dans la Boulangerie MAISON DELAGARDE située au 32, rue de la République à Meudon (92190).

2 – Caractéristiques de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE

- I. La Carte est nominative, personnelle et incessible. Elle est établie au nom d'une personne physique.
- II. La Carte est délivrée gratuitement de perte ou vol de la carte, la seconde carte, émise en remplacement de la première est facturée 1,5€ au client.
- III. La Carte reste la propriété de la Boulangerie MAISON DELAGARDE. En conséquence, le client ne peut la céder, la détruire ou la dégrader de quelque manière que ce soit et doit la restituer à la Boulangerie MAISON DELAGARDE dans le cas où il ne souhaite plus l'utiliser.
- IV. La Boulangerie MAISON DELAGARDE peut être amenée à demander la restitution de la Carte pour échange. Le crédit résiduel sera alors reporté sur la nouvelle carte.
- V. Tout usage frauduleux de la carte ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité personnelle du client.

3 – Conditions d'adhésion au programme de Fidélité MAISON DELAGARDE

- I. La Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE est remise en main propre et à titre gratuit, à tout client qui remplit un bulletin d'adhésion. Les bulletins incomplets, non signés ou illisibles ne seront pas pris en compte. L'activation de la Carte exige un délai de quelques jours. Le client est prévenu par SMS ou par courriel de la disponibilité de sa Carte.
- II. Pour les clients de moins de 18 ans, la signature des parents, tuteurs ou représentants légaux est obligatoire.
- III. La participation au programme de fidélité de la MAISON DELAGARDE implique son acceptation sans réserve des présentes conditions générales, disponibles à la Boulangerie MAISON DELAGARDE.

4 – Programme de Fidélité

I. Chargement de la Carte de fidélité

La carte dispose d'un compte qui peut être crédité à tout moment d'un montant minimum de 1€, à hauteur d'un montant maximum de 100€. Cette opération peut être effectuée à la caisse de la Boulangerie MAISON DELAGARDE par carte bancaire, par chèque, par tickets restaurants ou encore contre espèces.

II. Utilisation

Le débit de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE se fait par validation du montant de la transaction affiché sur le terminal de paiement de la Boulangerie MAISON DELAGARDE. Le montant de l'achat est alors soustrait du solde de la carte. Le solde de la Carte est consultable sur le ticket de caisse.

III. Cumul des points

Le paiement avec la Carte de Fidélité MASON DELAGARDE permet de gagner des points sur les achats dans les rayons Boulangerie, Pâtisserie, Viennoiserie, Traiteurs et les achats de formules pour le déjeuner. Pour ces produits, la comptabilisation se fait sur la base suivante : 1 (un) euro d'achat = 100 (cent) points. Le nombre de points cumulés est consultable sur le ticket de caisse.

IV. Conversion des points

La conversion des points se fait sur la base suivante : 2000 (deux mille) points = 1 (euro) d'achat

Lors du passage en caisse, dès que le nombre de points cumulés correspond au montant d'un des produits figurant sur le ticket de caisse, la Boulangerie MAISON DELAGARDE propose une remise immédiate équivalente au montant de ce produit.

La valeur de cette remise immédiate ne donne pas lieu à un cumul de points.

Le titulaire de la Carte peut décider de ne pas bénéficier de la remise proposée et de conserver ses points en vue d'une utilisation ultérieure.

Les points cumulés ne peuvent être cédés, ni échangés contre espèces.

V. Opération spéciale Anniversaire

L'utilisation de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE le jour de l'anniversaire de son titulaire lui permet de bénéficier d'un bon d'achat d'une valeur de 5€, valable un an sur tous les produits de la boutique, à compter de sa date d'anniversaire.

VI. Durée d'adhésion

La durée d'adhésion est indéterminée sous réserve de résiliation par le titulaire de Carte ou par la Boulangerie MAISON DELAGARDE. La durée de validité des points est indéterminée.

VII. Résiliation

L'adhérent peut demander à tout moment la résiliation de sa participation au programme de Fidélité MAISON DELAGARDE par lettre simple adressée à la Boulangerie MAISON DELAGARDE, 32 rue de la République, 92190 Meudon. Les points acquis seront alors définitivement perdus sans qu'il en résulte une quelconque indemnisation ou compensation pour l'adhérent et le solde de la Carte sera remboursé.

5 – Données personnelles

Le titulaire de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE autorise la Boulangerie MAISON DELAGARDE à faire usage des informations personnelles délivrées lors de l'adhésion au Programme de Fidélité, pour lui transmettre des informations relatives au Programme de Fidélité de la carte MAISON DELAGARDE. En application des dispositions de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, le titulaire de la carte dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant, d'opposition à la transmission à des tiers d'informations le concernant. Toute demande du titulaire à ces titres devra être effectuée, par écrit, auprès de la Boulangerie MAISON DELAGARDE, 32 rue de la République, 92190 Meudon.

6 – Perte ou vol de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE

En cas de perte ou vol de la carte, le client devra se présenter dans les meilleurs délais à la Boulangerie MAISON DELAGARDE afin de mettre sa carte en opposition. Une nouvelle carte lui sera remise. Compte tenu du coût de fabrication de la carte, cette seconde carte sera facturée 1,5€ au client (la première étant délivrée gratuitement). Le solde du compte points et celui du porte-monnaie électronique de l'ancienne carte seront reportés sur la nouvelle. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée, la Boulangerie MAISON DELAGARDE est déchargée de toute responsabilité.

7 – Changement d'adresse/ informations personnelles

Tout changement d'adresse, de nom ou de toute autre indication pouvant être nécessaire devra être notifiée à la Boulangerie MAISON DELAGARDE, en écrivant à Boulangerie MAISON DELAGARDE, 32, rue de la République, 92190 Meudon.

8 – Durée et modification du Programme de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE

Le Programme de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE est proposé pour une durée indéterminée.

La Boulangerie MAISON DELAGARDE se réserve le droit à tout moment de modifier le présent règlement ainsi que d'y mettre fin. La Boulangerie MAISON DELAGARDE informera les adhérents par tout moyen qu'elle juge approprié des changements opérés et le cas échéant de la fin du programme.

La Carte de Fidélité BOULANGERIE MAISON DELAGARDE

BULLETIN D'ADHESION

Remplissez lisiblement ce bulletin d'adhésion et remettez-le à la caisse de la Boulangerie MAISON DELAGARDE

M M^{me}/M^{elle}

Date de naissance* _ _ _ _ _

Nom* _ _ _ _ _

Prénom* _ _ _ _ _

N° et nom de la voie _ _ _ _ _

Complément d'adresse _ _ _ _ _

Code postal _ _ _ _ _

Ville _ _ _ _ _

Téléphone portable* _ _ _ _ _

Courriel* _ _ _ _ _

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de collecte des données nominatives me concernant, ainsi que les conditions générales d'utilisation de la Carte de Fidélité MAISON DELAGARDE et du Programme de Fidélité MAISON DELAGARDE.

Date _ _ _ _ _

SIGNATURE*

Numéro Carte : _ _ _ _ _

* Mentions obligatoires

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou d'opposition des données vous concernant en écrivant à Boulangerie MAISON DELAGARDE, 32, rue de la république, 92190 Meudon.